



Qu'est-ce que le CSE ?

Le Gouvernement a instauré la fusion des IRP et créé une instance unique de représentation du personnel, le **Comité Social et Économique (CSE)** par le biais d'une ordonnance publiée le 23 septembre 2017.

Depuis le 1er janvier 2019, les CSE ont été mis en place à la SNCF, fusionnant ainsi les DP, le CHSCT et le CE.

Cette nouvelle instance reprend donc l'ensemble des prérogatives suivantes :

- Gérer les **réclamations individuelles et collectives**,
- Traiter les questions relatives à la **Santé, Sécurité et Conditions de Travail**,
- Être informé et donner un avis sur les projets **stratégiques, économiques** ou relatifs à l'**emploi**, présentés par l'entreprise.

Table des matières

Edito du Secrétaire Fédéral :	1
Projet OSMOZE (Outils Sécurité Modernes et Opérationnels en Zone Exploitée)	2
Information logement.....	3
Rencontre entre l'UNSA FERROVIAIRE et le DRH de la SA RESEAU	4
Informations pratiques.....	8

Journal des CSE de SNCF Réseau

N°8 Août 2020

EDITO DU SECRETAIRE FEDERAL :

Mes cher(e)s collègues,

La rentrée de septembre s'annonce riche en actualités. Outre l'épisode COVID-19 qui ne se termine pas, le sujet de l'ouverture à la concurrence occupe également nos esprits.

Pour ce qui est des 2 appels d'offre sur le Grand Est, la concession serait de 22 ans. Aujourd'hui encore, je me pose la question sur l'avenir des cheminotes et cheminots de Réseau dans cette situation.

Le 10 septembre 2020, le Président de Réseau, Luc LALLEMAND, a annoncé que ni SNCF Réseau ni une filiale ne répondraient à ces 2 appels d'offre. Pour l'UNSA-Ferroviaire, il est primordial de sauvegarder les emplois et les missions, mais qu'est-il possible de faire ?

En sachant qu'aujourd'hui, rien n'est prévu pour un éventuel transfert de personnel au cas où une entreprise concurrente remporterait le marché. Il resterait donc la mise à disposition ou la possibilité de devenir prestataire, Quelle serait la meilleure solution ? Environ 60 cheminotes et cheminots des métiers Circulation et de M&T seraient impactés, sans compter les métiers transverses comme les gestionnaires ou pôles d'appui. Mais lorsque l'UNSA-Ferroviaire, dans les instances, a demandé plus de détails sur le dossier (listes des personnels concernés), rien de plus n'a été fourni. Sauf la réponse par la positive à notre question si Réseau se positionnerait prestataire de la future entreprise qui aurait le marché. Nous savons tous, qu'un décret en lien avec l'article 172 de la LOM doit sortir mais quel sera son contenu ? Le transfert automatique des agents sera-t-il abordé lorsqu'ils réalisent plus de 50% de leurs missions sur la ligne ? Cela fait beaucoup de questions en suspens...

Nous devons attendre la sortie de ce décret pour être réellement fixés et ainsi apporter plus d'informations aux cheminots. Néanmoins, sans attendre, notre organisation syndicale a demandé une audience auprès du président de Réseau afin de comprendre sa stratégie et savoir comment il compte pérenniser les emplois sur ce périmètre. Cette décision est-elle liée à la situation financière de Réseau qui ne peut se permettre d'injecter plusieurs millions d'euros dans la phase de régénération ?

Quelle sera la position de la SA Voyageurs pour répondre à cet appel d'offre ? Dans l'affirmative, avec qui celle-ci s'associera t'elle pour se positionner ?

Une association RATP DEV / Systra est-elle envisageable pour répondre aux appels d'offre ? Avec la possibilité également de répondre à d'autres marchés même si Réseau se positionne dessus. Si cela se réalise, ce sera le début d'une véritable déstructuration de notre entreprise avec le risque de voir la situation se dégrader comme en Angleterre, premier pays à ouvrir à la concurrence, où les prix des billets ont presque doublé depuis 2005.

Une particularité subsiste sur le Grand-Est sur les transfrontaliers avec un appel d'offre spécifique pour le gestionnaire d'infrastructure et un autre pour la partie transporteur pour une mise en service en 2025. Pourtant, à en croire la région Grand-Est, cela ne pouvait pas se faire sur les 2 précédents marchés.

Notre organisation syndicale suivra de très près ce dossier avec notamment la parution du décret qui devrait paraître en automne et les annonces sur les autres appels d'offre à venir tels qu'en Hauts-de-France, PACA et Pays de la Loire.

L'UNSA-Ferroviaire interviendra auprès des directions territoriales et des régions pour connaître le degré de satisfaction et de confiance que cette dernière nous accorde. Il sera nécessaire de rappeler l'importance qu'a eu notre entreprise pendant la crise sanitaire. Pour exemple, les efforts conjugués de tous nos services ont permis de faire rouler les trains du FRET et les TGV sanitaires. Il serait temps que chacun s'en souvienne.



ZP NORD-EST NORMANDIE

PROJET OSMOZE (OUTILS SECURITE MODERNES ET OPERATIONNELS EN ZONE EXPLOITEE)

Il se décline en 2 axes :

1. E-document d'organisation (E-dépêche et E-contrat travaux)
2. E-CMT Contrôles Mobiles Travaux

EXEMPLES ECRANS



E- dépêche : est un outil digital permettant de transmettre des dépêches non plus sous format papier mais informatiquement entre les personnes de l'équipement. Le format papier reste possible notamment en cas de problème informatique. L'outil propose une liste de dépêche qu'il est possible de créer, modifier et les transmettre (toujours avec la collation) à l'opérateur.

Les établissements pilotes sont : IP Paris Sud-Ouest et IP Paris Nord

Il sera développé en priorité sur les établissements : IP Champagne Ardenne, IP NPDC et les entreprises externes en 2020. Même si l'outil va connaître de prochaines versions dans les mois qui viennent, il est déjà disponible pour tous les établissements qui en font la demande.

E- Contrat Travaux : est un outil digital permettant d'écrire et de diffuser un contrat travaux non plus sous format papier mais sous format informatique. Il permet également d'uniformiser la mise en page du contrat, de les tracer et archiver. Au fur et à mesure du temps, de nouvelles versions viendront intégrer le pré opérationnel permettant ainsi d'intégrer l'ensemble des acteurs travaux dans le processus et fiabiliser.

Il a été dirigé sur les établissements : IP Paris Sud Est et IP Paris Est.

Il sera développé en priorité sur les établissements : IP Champagne Ardenne, IP NPDC en 2020

Enfin, ces deux outils se complètent car ils communiquent entre eux, permettant ainsi une plus grande cohérence de l'ensemble de l'outil.



E- CMT :

Outil permettant de géolocaliser les mobiles travaux (Lorrys et TTX) sur un chantier. Concrètement il s'agit d'un boîtier GPS aimanté qui est fixé sur les mobiles travaux.

Il a été développé sur les établissements de l'infra-log national et IP Languedoc Roussillon/ Il sera utilisable à partir de 2021 pour les établissements qui le souhaitent.





ZP NORD-EST NORMANDIE

PROJET OSMOZE (SUITE)

Pour *l'UNSA Ferroviaire* nous pouvons noter la volonté de l'entreprise de moderniser des procédures lourdes mais sécurisées. Nous avons bien trop souvent noté après analyse des Evènements de Sécurité Remarquable, beaucoup d'erreur de procédures, de pratique et d'attention. Donc uniformiser et aider les opérateurs nous paraient pertinent. L'enjeu est amiteux, les moyens sont-ils à la hauteur ? Il semble également important que la Direction prenne le temps de développer l'outil, de le proposer et non l'imposer. Pour autant, il nous paraît inenvisageable qu'à terme, tous les établissements n'aient pas développé l'outil. En effet, un opérateur devra non seulement connaître deux formes de procédures : papier et digital ; mais si en plus leur utilisations n'aient pas la même sur tous les établissements, le risque de fautes de sécurité augmentera inévitablement....

D'autre part, pour *l'UNSA Ferroviaire* souligne le point négatif de ce projet : son étude uniquement sur les établissements équipements. Les établissements circulation ne sont pas intégrés ; l'outil le permet mais la Direction ne lance pas la collaboration. Cet outil ne sera donc pas complet !!! Sera-t-il adapté aux opérateurs circulations ? Sera-t-il suffisamment complet pour tout intégrer ? ...

l'UNSA Ferroviaire restera donc vigilante au déploiement de l'outil lors des prochains CSE.

INFORMATION LOGEMENT

Le jeudi 25 Novembre 2019 s'est déroulée la première Commission d'Information et d'Aide au Logement de la Zone de production Nord Est Normandie.

Pour *l'UNSA-Ferroviaire*, en cette période difficile, la priorité de l'entreprise doit être de favoriser l'offre logement à disposition des cheminots et d'améliorer les aides aux logements appliquées au titre de l'Accord RH00934.

Les Cheminots subissent les restructurations continues de l'entreprise les obligeant à une mobilité géographique de plus en plus importante.

Par conséquent, *l'UNSA Ferroviaire* a demandé à la Direction d'accentuer l'information sur les coordonnées des différents interlocuteurs en matière de logement. Nous lui avons également demandé de continuer et d'amplifier au travers de la chaîne hiérarchique (DET, DUO, DPX etc....) le système d'informations et d'affichage dans tous les établissements et tous les chantiers, y compris les gares les plus reculées de nos régions où il apparaît que les informations n'arrivent pas.

Nous avons réitéré notre demande d'augmenter le patrimoine locatif sur les sites devant évoluer dans les années à venir. Notamment les sites choisis pour les CCR et risquant d'être très prisés par des Cheminots travaillant en 3X8.

Enfin, *l'UNSA Ferroviaire* reformulé son souhait de garantir le maintien dans les lieux dans le parc libre SNCF sans majoration de loyer notamment pour les retraités et ayants-droit. Les redevances et loyers demandés aux Cheminots doivent évoluer en-deçà de l'augmentation des salaires et retraites.





INFORMATIONS NATIONALES

RENCONTRE ENTRE L'UNSA FERROVIAIRE ET LE DRH DE LA SA RESEAU

- Le 1er septembre 2020, une délégation **UNSA-Ferroviaire** composée de Christophe THETIER, Adrien LEROY et Pascal ESCANDE a rencontré le DRH de la SA Réseau, Georges ICHKANIAN. Lors de cette audience, plusieurs sujets remontés du terrain ont été abordés.

Etat sanitaire

Pour débiter cette réunion, la délégation a demandé un état sanitaire sur le périmètre de la SA Réseau.

Réponse : Le DRH nous fait état de 114 agents en confinement de rang 1, 30 cas confirmés COVID-19 et 21 suspicions fortes. Un mini cluster a été signalé en Lorraine Champagne Ardenne avec 6 agents confirmés positifs au virus.

En ce qui concerne les mesures sanitaires, les Task Forces resteront vigilantes aux annonces du gouvernement sur l'évolution de la situation.

CSE	Cas confirmés	Suspiciens fortes
Zone de Production Sud Est	4	4
Zone de Production Atlantique	6	3
Zone de Production Nord-Est-Normandie	9	7
Direction Générale IDF	3	5
Directions Techniques	8	2
Siège Réseau	0	0

L'UNSA-Ferroviaire s'inquiète de l'évolution du virus sur notre périmètre. Les moyens mis en place par la direction doivent être à la hauteur du risque que côtoie les agents. Les stocks des équipements de protection doivent être suffisants et les mesures sanitaires doivent évoluer en cas de nouvelles vagues. La délégation reconnaît le travail réalisé par les Task Forces. Lors de la mise en place des fiches sanitaires, l'équipe du GT Réseau de l'UNSA-Ferroviaire a travaillé en bonne entente avec les Task Forces afin d'assurer la protection des cheminots tout en préservant leurs conditions de travail. La délégation fait un rappel également sur la mise en place des Vigie Covid sur les chantiers et dans les collectifs de travail



RENCONTRE ENTRE L'UNSA FERROVIAIRE ET LE DRH DE LA SA RESEAU (SUITE)

Glyphosate



Le Gouvernement prévoit l'arrêt du glyphosate en demandant de trouver des alternatives adaptées

La délégation **UNSA-FERROVIAIRE** demande la mise en place de brigades vertes comme une des solutions pour l'arrêt du glyphosate. Certains agents en EIM seraient intéressés d'intégrer ces brigades. Pour exemple, le FRET en Alsace subit une restructuration avec suppressions de poste. Certains de ces agents seraient prêts à intégrer une brigade verte.

Réponse : Le DRH n'émet pas d'opposition de principe sur la mise en place des brigades vertes mais le problème reste le financement. Il faut donc attendre la réponse du gouvernement sur sa participation. Une étude est également en cours pour l'utilisation d'un produit alternatif plus écologique.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, les brigades vertes permettraient des interventions plus rapides et plus efficaces en cas de besoin avec la condition d'être outillées correctement et en ayant reçu les formations nécessaires. Les pistes et itinéraires ne permettent pas toujours de cheminer dans de bonnes conditions à cause de la végétation. L'utilisation de produit alternatif doit être une mesure complémentaire à la mise en place des brigades

Pacte Social à Réseau

La délégation **UNSA-Ferroviaire** demande la tenue d'une bilatérale pour aborder les sujets liés au pacte social à Réseau (Evolution de carrière, parcours professionnel, formations, emplois...)



Réponse : Un Décret gouvernemental fait suite à la dénonciation de l'accord Classification/Rémunération. Ce décret est bien en deçà de ce qui avait été négocié, il sera donc difficile d'obtenir des garanties sur l'évolution de carrière. Néanmoins, devant l'insistance de la délégation UNSA-Ferroviaire, le DRH mettra en place des bilatérales ou table ronde et un groupe de travail qui devrait être piloté par Philippe LE CALVEZ mais uniquement sur la partie rémunération, notamment sur les métiers cœur. Il y a 2 ans pour transposer ce décret à Réseau, il faut donc se donner le temps d'être le plus efficace possible. En ce qui concerne les évolutions à prévoir, la notion d'examen devrait être remplacée par de l'acensement et du concours. Le sujet sera abordé dans le dernier trimestre. Auparavant, une réunion avec le groupe se tiendra pour s'approprier le sujet. En ce qui concerne la rémunération, il faut noter assez peu de différence avec le BTP, seulement 3%. Toutefois, il est important de rester attentif à l'attractivité de la concurrence en IDF ou dans les zones frontalières.

L'UNSA-Ferroviaire constate que la direction de Réseau n'est pas fermée à la discussion sur le pacte social et ira jusqu'à créer un groupe de travail pour la transposition du décret. Nous resterons, tout de même, attentifs à l'évolution du parcours professionnel et à l'avenir des notations avec la fin du recrutement au statut.

INFORMATIONS NATIONALES

Télétravail

Certains établissements n'appliquent pas les mesures préconisées pour le télétravail. Cette nouvelle façon de travailler a montré son efficacité lors de la crise sanitaire. Attention toutefois à ne pas négliger les risques liés au télétravail, à savoir l'isolement et le non-respect du droit à la déconnexion



Réponse : Luc LALLEMAND a envoyé une note aux télétravailleurs potentiels (18000 sur 54000) pour pérenniser le télétravail. A raison de 2 jours de télétravail et 3 jours de présentiel pour les zones vertes et 3 jours de télétravail pour les zones rouges tant que la situation sanitaire n'est pas réglée. Il sera mis en place un Entretien Individuel pour ces agents. Il est nécessaire de s'assurer que tous les agents ne soient pas absents au même moment, il faut un juste équilibre. Valérie VALLE a la charge de la rédaction d'un guide de « prise en main du télétravail » pour fin novembre. Un avenant sera établi pour chaque agent volontaire à ce mode de travail. Le télétravail est possible sauf nécessité de service.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il aura fallu l'épisode de la crise sanitaire pour révéler que le télétravail peut se révéler efficace. Plusieurs managers étaient méfiants du fait qu'il n'avait pas de regards sur le travail réalisé par les agents à leur domicile. Dans un contexte qui s'est voulu difficile pour l'ensemble des Français, ce mode de travail a permis à certaines entreprises de ne pas sombrer. Il est important de rappeler que la mise en place du télétravail doit être basée sur une relation de confiance.

Compensation financière à la suite de la crise sanitaire

- *Liée à la fermeture des RE : Les agents ayant travaillé n'ont pas pu bénéficier des RE. L'UNSA-Ferroviaire demande le versement des 3,50€ par jour travaillé pour ces agents.*

Réponse : Cette Compensation n'est pas prévue. La position du groupe sera appliquée de la même façon sur les SA Voyageurs et Réseau, il n'y aura donc pas de dédommagement.

- *Versement d'une prime aux agents des EIC ayant travaillé et qui n'ont pas eu de modification de roulement. Les agents de réserve ont obtenu l'ICMR pas les agents en roulement. Une reconnaissance serait la bienvenue. De plus, la SNCF a refusé les chèques vacances qui étaient proposés par la région HDF pour récompenser ces agents.*

Réponse : Seuls les changements ont occasionné le paiement de l'indemnité. La direction de l'entreprise a fait de gros efforts sur le paiement de l'activité partiel. Il ne faut pas oublier que l'entreprise subit des pertes financières importantes à cause de la crise sanitaire. Toutefois, le Président de Réseau, Luc LALLEMAND, a reconnu le professionnalisme des cheminots qui se sont mobilisés pendant cette période.



INFORMATIONS NATIONALES

RENCONTRE ENTRE L'UNSA FERROVIAIRE ET LE DRH DE LA SA RESEAU (SUITE)

Ouverture à la concurrence

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, l'article 172 de la LOM prévoit que les Régions peuvent obtenir le transfert, par SNCF Réseau, de la gestion des lignes « d'intérêt local ou régional à faible trafic » ; et après le transfert de gestion, « les Régions peuvent confier à toute personne la pleine responsabilité de tout ou partie des missions de gestion de l'infrastructure sur les lignes faisant l'objet d'un transfert de gestion. ». Quelle est la position de la direction de Réseau sur le sujet ? La SA Réseau peut-elle répondre à un appel d'offre ou devenir prestataire au cas où une entreprise concurrente remporte le marché ?

Réponse : Le DRH nous déclare que le contexte n'est pas encore stabilisé. Réseau n'est pas signataire de ces décisions, ce sont l'Etat et les régions. Si la volonté des régions est d'ouvrir aux dessertes fines, ce n'est pas anodin. S'il faut concéder une concession, il n'y a rien de prévu dans la LOM pour les agents de Réseau concernant leur transfert. Mise à disposition, prestation, forme de transfert ?

Le sujet est en cours d'examen. Il s'agit de savoir exactement quels sont les salariés qui seront impactés ? La SA Réseau et ses filiales peuvent répondre à un appel d'offre. Sur un aspect social : Selon le taux d'occupation de l'agent, la priorité se fera aux agents qui travaillent le plus sur la ligne transféré. Un point sera fait dans le cadre d'échanges en bilatérales et dans les instances.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, le sujet des agents Réseau est loin d'être défini mais l'échéance approche. Il est primordial de pérenniser la charge de travail aux agents de Réseau en cas de perte de marché. Pour cela, il ne faut pas négliger la possibilité que les agents de Réseau puissent devenir prestataire de cette nouvelle exploitation ferroviaire. Ce scénario serait le moins catastrophique pour les agents. Bien sûr, la meilleure solution serait que notre entreprise remporte le marché mais il faudrait pour cela que les régions n'aient pas pris notre entreprise en grippe.

IN 2974 : Référentiel listant les chantiers éligibles aux versements d'une prime pour les agents

La délégation UNSA-Ferroviaire a souhaité aborder le sujet de ce texte réglementaire qui est interprété de façon différente selon les établissements. Sont concernés les Infrapôles et les Infralogos.

Réponse : Effectivement, il y a eu quelques problèmes d'interprétation de l'article 1.2 de ce référentiel. Philippe LE CALVEZ va s'emparer du sujet et va rappeler la règle en ce qui concerne l'IN 2974 Le DRH affirme effectivement qu'il peut y avoir des problèmes d'interprétation mais également une confusion entre les différentes indemnités. S'il existe encore des problèmes liés à ce sujet, la délégation pourra contacter Philippe LE CALVEZ.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, l'ensemble des chantiers sont éligibles à l'IN 2974 en ce qui concerne la préparation, la réalisation et la finition. Les interprétations différentes génèrent des questions de la part des agents qui ne gagnent rien à se déplacer lorsque le chantier n'est pas déclaré éligible. Il est important de fidéliser les cheminots via une rémunération adaptée et une véritable reconnaissance de leur professionnalisme.

Notre délégation a apprécié la franchise et l'écoute dont a fait preuve le DRH de Réseau. Ce type d'échanges est toujours fructueux et permet de s'assurer que les conditions de travail des cheminots ne se font pas au détriment de la production. L'UNSA-Ferroviaire n'hésitera pas à porter au plus haut niveau de Réseau, les problèmes que rencontrent les cheminots dans leur quotidien et le non-respect de certaines obligations de l'employeur, notamment sur certains secteurs géographiques.



VOS REPRESENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

CSE ZP NEN

Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
KAMMERER	SYLVIE	kammerer.s@unsa-ferroviaire.org	GY	JEAN MARC	gy.jm@unsa-ferroviaire.org
LEROY	ADRIEN	leroy.a@unsa-ferroviaire.org	LE CESNE	CLAIRE	le-cesne.c@unsa-ferroviaire.org
BERTRAND	PIERRE	bertrand.p@unsa-ferroviaire.org	HENER	EVELYNE	hener.e@unsa-ferroviaire.org
MELONI	DELIZIA	meloni.d@unsa-ferroviaire.org	COLLOTTE	SEBASTIEN	collotte.s@unsa-ferroviaire.org
NOEL	MAURICE	noel.m@unsa-ferroviaire.org	HALAS	GAEL	halas.g@unsa-ferroviaire.org
DEMARES	SOPHIE	demares.s@unsa-ferroviaire.org	MARQUISE	PHILIPPE	marquise.p@unsa-ferroviaire.org
SCHMITT	PASCAL	schmitt.p@unsa-ferroviaire.org	CAILLE	SEBASTIEN	caille.s@unsa-ferroviaire.org
RAWOLLE	REGIS	rawolle.r@unsa-ferroviaire.org	TREDEZ	CHRISTOPHE	tredez.c@unsa-ferroviaire.org
THEVENARD BERGER	BENOIT	thevenard.b@unsa-ferroviaire.org	STRICHER	PASCAL	stricher.p@unsa-ferroviaire.org
DAIME	LAURENT	daime.l@unsa-ferroviaire.org	NOWICKI	PIERRE	nowicki.p@unsa-ferroviaire.org
CATIAU	BRUNO	catiau.b@unsa-ferroviaire.org			

SI VOUS SOUHAITEZ NOUS ADRESSER DES QUESTIONS : catiau.b@unsa-ferroviaire.org

SI VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

POUR NOUS REJOINDRE ET ADHERER EN LIGNE, [CLIQUEZ ICI](#)

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS **Efficace** **Service public**
EXPERTISE **Savoir-faire** **Carrières**
Hot-Line Juridique **Autonome** **Responsable**
METIERS **STATUT**
 Filières | Syndicat de services

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom:

Prénom:

Direction:

Adresse Pro:

.....

Collège:

Tél:

Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS

Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org

